

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 27 octobre 2021
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept du mois d'octobre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte DENIS Daniel, DUBOST Jean-François DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, PAPON Anne-Laure, POREE Thierry, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (procuration à M. DENIS), LARONCHE Ludovic, LEBIGOT Elodie (procuration à M. GUERARD), MOREL Sophie.

Secrétaire de séance : TRAVERS Rémy.

Le quorum est atteint.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour transmis :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021
2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal
3. Budget : remise de pénalités à l'entreprise attributaire du lot 5 du marché de travaux « salle culturelle »
4. Budget : marché de travaux relatif à la salle culturelle – Lot n° 4 menuiserie intérieure – avenant en moins-value
5. Budget : demande de subvention au conseil départemental de la Manche au titre des amendes de police et de fonds de concours à la communauté d'agglomération Le Cotentin pour la réalisation de travaux de sécurisation de la voirie
6. Budget : demande de subventions pour la transformation de la salle omnisports en salle polyvalente associative
7. Budget : décision modificative budgétaire
8. Intercommunalité : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
9. Personnel communal : renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel
10. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération n° 2020-10 du 23 mai 2020.

Cimetière municipal :

- le 8 octobre 2021 une concession au columbarium 30 ans : 400€
- le 12 octobre 2021 une concession 50 ans : 500€

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des principales dépenses d'investissement effectuées depuis le conseil municipal du 1^{er} septembre 2021 :

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 27 octobre 2021
 Extraits du registre des délibérations
 (Affichage valant publicité des délibérations)

Type d'opération	Libellé de l'opération Fournisseur	Date	Montant TTC en euros
Investissement dépense	Plafond classe école maternelle VERDIERE	06/09/2021	9 660,43
Investissement dépense	Plafond classe école primaire DA CRUZ	06/09/2021	17 431,20
Investissement dépense	Travaux de voirie à La Boularderie TP LARONCHE	06/09/2021	19 953,00
Investissement dépense	Vidéoprojecteur école maternelle TEKNIC'INFO	06/09/2021	6 882,60
Investissement dépense	Défibrillateur ELECTROCOEUR	10/09/2021	1 560,00
Investissement dépense	Poteau incendie VEOLIA EAU	13/09/2021	2 726,40
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Plomberie chauffage FROID 14	28/09/2021	4 265,40
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Matériel sonore et lumineux AUVISYS	28/09/2021	25 510,63
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Electricité SELCA	28/09/2021	40 261,44
Investissement dépense	Travaux salle culturelle Maîtrise d'œuvre AREHA	28/09/2021	2 232,00
Investissement dépense	Achat terrain M. Demarle rue du Calvaire BLESTEL GODEY notaires	05/10/2021	15 189,19

L'assemblée prend acte.

3. Budget : remise de pénalités à l'entreprise attributaire du lot 5 du marché de travaux « salle culturelle »

Par délibération en date du 7 juillet 2021, le conseil municipal a consenti des remises de pénalités de retard aux entreprises attributaires des lots 1,3,4,6,7,8,9,10 du marché de travaux relatif à la réalisation de La Halle 901, salle culturelle.

L'entreprise attributaire du lot 5 « serrurerie et métallerie » avait été exclue de cette remise car sa prestation au titre du marché de travaux n'avait été que partiellement réalisée. La prestation étant pratiquement achevée, il convient de procéder à cette remise.

L'assemblée, à l'unanimité :

- CONSENT une remise gracieuse de pénalités de retard à l'entreprise attributaire du lot 5 du marché de travaux pour la rénovation de la salle culturelle municipale.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 27 octobre 2021
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

4. Budget : marché de travaux relatif à la salle culturelle – Lot n° 4 menuiserie intérieure – avenant en moins-value

Le projet d'avenant, annexé au présent rapport, fait apparaître plusieurs ajustements au marché de travaux conclu avec l'entreprise VERDIERE :

- En plus-value pour 2 270 euros HT
 - En moins-value pour 4 921,02 euros HT
- soit une moins-value de 2 651,02 euros HT.

Le nouveau montant du lot 4 « menuiserie intérieure » est donc porté de 102 191,59 euros à 99 540,57 euros HT.

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE le présent avenant.

5. Budget : demande de subvention au conseil départemental de la Manche au titre des amendes de police et à la communauté d'agglomération Le Cotentin au titre des fonds de concours pour la réalisation de travaux de sécurisation de la voirie

L'agence technique départementale a effectué une réfection de la deuxième partie de la rue du Général de Gaulle, face à l'école Notre-Dame. Cette zone est très fréquentée et nécessite d'être sécurisée.

En collaboration avec l'agence, plusieurs dispositifs de ralentissement des véhicules et de sécurisation des piétons ont été étudiés. La mise en place de feux tricolores semble être la solution la mieux adaptée. La meilleure option s'est révélée être la fourniture et pose de feux dits "intelligents", qui obligent les véhicules à respecter la vitesse autorisée et prennent en compte la traversée des piétons.

Ces travaux, dont le montant hors taxes s'élèvera à 13 953,65 euros, peuvent faire l'objet de cofinancements de la communauté d'agglomération Le Cotentin via un fonds de concours et du conseil départemental de la Manche grâce à une subvention au titre « amendes de police ». En effet, chaque année le conseil départemental redistribue une partie du produit des amendes de police qu'il a perçu pour cofinancer des travaux réalisés dans les communes pour améliorer la sécurité routière.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR		
Le Cotentin fonds de concours	3 907,00	28%
Région		
Département : amendes de police	4 186,00	30%
Sous-total 1 Subventions	8 093,00	58%

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 27 octobre 2021
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

Maître d'ouvrage : autofinancement	5 860,65	42%
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	5 860,65	42%
TOTAL	13 953, 65	100%

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE cet investissement et son plan de financement ;
- SOLLICITE un fonds de concours de la communauté d'agglomération pour un montant de 3 907 euros ;
- SOLLICITE une subvention du conseil départemental au titre des amendes de police pour un montant de 4 186 euros.

6. Budget : demande de subventions pour la transformation de la salle omnisports en salle polyvalente associative

Dans le cadre du projet de transformation de la salle omnisports, la commune souhaite solliciter le concours financier de différents partenaires.

[Pour mémoire, la commune a sollicité une subvention régionale d'un montant de 150 000 euros lors du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021. La décision de la région Normandie n'est pas encore connue].

DSIL (Etat)

Cette dotation répond à la même logique que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) mais a vocation à financer plus spécifiquement des travaux d'efficacité énergétique. Le montant de la subvention est laissé à l'appréciation des services de l'Etat mais peut atteindre un taux plus élevé que la DETR (jusqu'à 40% du montant HT de l'assiette subventionnable, en fonction des fonds disponibles et du projet).

Fonds de concours (Le Cotentin)

Le projet est éligible au fonds de concours de la communauté d'agglomération au titre de l'axe 3 « projets d'aménagement dans un souci d'équilibre du territoire ». Au titre de cet axe, le concours financier de la communauté d'agglomération est plafonné à 70 000 euros.

LEADER (Union européenne)

LEADER est un programme européen destiné à cofinancer certaines opérations de développement en zone rurale.

Pour rappel, ce projet vise notamment à conférer au bâtiment une meilleure efficacité énergétique grâce à une isolation complète et à l'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur.

Le coût de l'opération est évalué à 790 226 euros hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 27 octobre 2021
 Extraits du registre des délibérations
 (Affichage valant publicité des délibérations)

Financement	Montant HT en euros	Taux de participation
Union Européenne	50 000,00	
Etat – DSIL	280 000,00	
Le Cotentin fonds de concours	70 000,00	
Région	150 000,00	
Sous-total 1 Subventions	550 000,00	69,60%
Maître d'ouvrage : autofinancement	240 226,00	
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	240 226,00	30,40%
TOTAL	790 226,00	100,00%

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE le projet et son plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE la DSIL pour un montant de 280 000 euros ;
- SOLLICITE un fonds de concours de la communauté d'agglomération pour un montant de 70 000 euros.
- SOLLICITE une subvention LEADER pour un montant de 50 000 euros.

7. Budget : décision modificative budgétaire

Depuis l'ouverture de La Halle 901, plusieurs spectacles et événement y ont été organisés (théâtre, concerts, cinéma) nécessitant le recours à un technicien spécialisé en régie son et lumière sous le statut d'intermittent du spectacle.

Tarif : 340 euros par spectacle.

Par ailleurs, l'absence prolongée pour raisons de santé de plusieurs agents affectés à l'équipe technique et aux écoles a rendu nécessaire le recours à du personnel de remplacement et personnel saisonnier.

Pour ces raisons, la ligne budgétaire relative à la rémunération du personnel non titulaire doit être abondée.

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 022 « Dépenses imprévues » : - 18 000 €

Dépenses de fonctionnement :

Article 64131 « personnel non titulaire » compte 012 « charges de personnel » + 18 000 €

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 27 octobre 2021
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

8. Intercommunalité : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de 2021

Par courrier du 15 septembre 2021, le président de la CLECT a transmis à la commune le rapport définitif d'évaluation des charges transférées de 2021, adopté lors de sa séance du 14 septembre 2021. Ce rapport porte sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert des compétences « eaux pluviales urbaines » et « chemins de randonnée ». Il a été adopté à l'unanimité moins 16 abstentions. Il a ensuite été présenté au conseil communautaire du 28 septembre.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (soit la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) adopte ce rapport.

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 14 septembre et transmis à la commune le 15 septembre 2021 ;

L'assemblée, à l'unanimité :

- ADOPTE ledit rapport.

9. Personnel communal : renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel

Ce point est ajourné.

10. Questions diverses

La séance est levée à 22H15.